

AVIVO Neuchâtel

Association de défense et de détente des retraitées et retraités

SCRUTIN DU 9 JUIN 2024

Initiative « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »

Soigner le mal, c'est bien, traiter les causes du mal, c'est mieux !

L'AVIVO recommande toutefois le OUI

« *La coupe est pleine !* » ... C'est ainsi que l'AVIVO avait titré sa communication, en octobre dernier, à l'annonce de l'augmentation des primes de l'assurance-maladie. Aujourd'hui, malgré l'heureuse décision du peuple helvétique en faveur de la 13^e rente AVS, le coût de la vie demeure beaucoup trop élevé pour une frange importante de la population. La succession des hausses – loyer, énergie, transports publics, prix des denrées alimentaires de base – génère de graves conséquences pour de très nombreuses personnes retraitées.

Ainsi, à défaut de mesures plus profondes à même de limiter les coûts de la santé, l'AVIVO soutiendra l'initiative socialiste « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) ». Traiter le mal c'est bien, soigner les causes du mal, c'est mieux !

Tout ce qui peut soulager le porte-monnaie des personnes retraitées s'inscrit dans la philosophie de l'AVIVO. Dès lors que le « mieux » n'est pas toujours « l'ennemi du bien », l'AVIVO soutient l'initiative du Parti socialiste. Certes les coûts générés par son acceptation à charge de la Confédération et des Cantons seront importants. Toutefois, pourquoi ne pas espérer que, par effet de cascade, l'ensemble des parties concernées – Confédération, Cantons, caisses-maladie, médecins – puissent enfin se mettre autour d'une table afin de juguler cette permanente augmentation des primes de l'assurance-maladie, sans réduire la qualité des soins dispensés dans notre pays.

Enfin, faut-il rappeler, une fois encore, que près de 800'000 personnes, en Suisse, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Parmi elles, nombre de familles monoparentales, de jeunes et, bien évidemment, beaucoup de personnes retraitées. Le canton de Neuchâtel, là où les primes de l'assurance-maladie sont les plus élevées, n'est pas épargné. En effet, certaines familles sont contraintes de consacrer près de 17% de leur revenu à ce « poste ».

En conclusion, à défaut de voir le mal être traité à la racine, l'AVIVO recommande de voter OUI à cette initiative.

Par contre, l'AVIVO a choisi de laisser la liberté de vote pour ce qui concerne l'initiative du Centre « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé ».

Contact :

- Claude-Alain Kleiner, 078 924 35 45 – kleiner@net2000.ch
- Philippe Babando, 079 649 15 41 – pbabando@bluewin.ch